

Le sénateur Frith: Nous savons maintenant qu'ils sont en difficulté. Ils blâment encore les libéraux!

Le sénateur Murray: Cependant, le prix des médicaments, y compris celui des médicaments génériques, a augmenté de 12,8 p. 100 cette année-là. C'était précisément pour éviter ce genre de situation . . .

● (1420)

Le sénateur Frith: Quel rapport cela a-t-il avec le prix du thé en Chine ou le prix des médicaments à Toronto?

Le sénateur Murray: . . . que le gouvernement a présenté le projet de loi C-22 il y a plus d'un an pour établir le Conseil d'examen du prix des médicaments.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, je ne parle pas de ce qui s'est passé il y a des années; je parle du projet de loi C-22 et des promesses faites par l'Association canadienne des fabricants de médicaments. Dans ce communiqué, on peut lire ce qui suit:

Dans quelques cas, le prix des médicaments s'est accru de plus de 100 p. 100 et, dans un cas en particulier, la hausse a été de 250 p. 100, déclare M. Archer. Il n'a pas voulu donner le nom des médicaments en question.

L'Ontario essaie d'imposer une limite de 5 p. 100 . . . L'Association canadienne de l'industrie du médicament, qui représente les grandes compagnies pharmaceutiques multinationales, a promis que le prix des médicaments n'augmenterait pas plus vite que l'IPC lorsqu'elle a fait des pressions l'automne dernier pour que la protection des brevets soit accrue dans le cas des médicaments de marque.

Ne brouillons pas les pistes en parlant de ce qui s'est passé il y a des années sous un gouvernement libéral ou quelquel'autre gouvernement. Parlons de ce qui s'est passé en ce qui concerne l'IPC, les compagnies pharmaceutiques multinationales et le projet de loi C-22 présenté l'an dernier. Que fera le gouvernement à ce sujet?

LE RÔLE DU CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS— LE RÉTABLISSEMENT DES PRIX—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, je ne croyais pas que nous reviendrions si rapidement au projet de loi C-22, mais il est certain que toutes les prédictions faites de ce côté, spécialement par ceux d'entre nous qui ont siégé au comité du sénateur Bonnell ou à celui du sénateur Sinclair, s'avèrent justes. Nous avons prédit presque exactement ce qui se passerait.

Honorables sénateurs, nous avons pu voir ce qui s'en venait lorsque nous avons voyagé dans tout le pays. Le prix des médicaments montait très rapidement. Un pharmacien qui était au fait de la situation m'a averti personnellement que les sociétés pharmaceutiques, sachant que très probablement le projet de loi C-22 serait adopté, voulaient établir une norme de prix aussi élevée que possible. C'est la première chose.

Nous savions, comme je l'ai déclaré dans un discours que j'ai prononcé au Sénat au cours du débat sur le projet de loi

C-22, que les sociétés pharmaceutiques escroquaient le public en essayant d'établir des prix de base avant que le Conseil d'examen du prix des médicaments soit établi. C'était, je suppose, une bonne pratique commerciale, mais cela contredisait le ministre qui avait affirmé que cela ne se produirait pas.

Je déclare au leader du gouvernement que nous commençons seulement à constater quelles vont être les conséquences du projet de loi C-22 sur le contribuable canadien et les utilisateurs de médicaments vendus sur ordonnance. Ce n'est que le commencement.

Il n'y a pas de miracle. Si les sociétés pharmaceutiques vont investir 1 milliard de dollars dans la recherche au cours des dix prochaines années, comme elles l'ont promis, cet argent-là ne va pas sortir de leurs poches. Cela fait longtemps que je n'ai pas entendu parler d'une telle générosité. Ces fonds proviendront d'une augmentation des prix des médicaments, laquelle non seulement financera la recherche mais aussi apportera des profits accrus aux sociétés pharmaceutiques.

Je ne suis pas convaincu que le Conseil d'examen du prix des médicaments, auquel le leader du gouvernement a fait allusion, va apporter la solution. Le sénateur Sinclair a peut-être quelque chose à dire à ce sujet, mais nous étions convaincus que, aux termes du projet de loi actuel que le ministre a refusé de modifier, ce conseil n'avait pas assez de pouvoir pour contrôler le prix des médicaments, en particulier des nouveaux médicaments. Nous le savions alors.

Je voudrais poser quelques questions au leader. Premièrement, de quel contrôle le Conseil d'examen du prix des médicaments dispose-t-il sur le prix des nouveaux médicaments qui arrivent sur le marché pour la première fois? Deuxièmement, étant donné que le projet de loi n'a été adopté que l'année dernière, le gouvernement va-t-il immédiatement rétablir les prix au niveau où ils devraient être, conformément à la promesse que leur augmentation suivrait le coût de la vie?

A mon avis ce n'est que justice à l'égard de ceux qui achètent des médicaments, des gens qui ont cru le gouvernement lorsqu'il a formellement garanti que le prix des médicaments n'augmenterait pas. Je voudrais rappeler au leader que le gouvernement de l'Ontario, dans sa lettre à notre comité, a déclaré qu'il y aurait une augmentation du coût pouvant atteindre un milliard de dollars au cours des dix prochaines années. Il ne faut pas l'oublier. Nous voyons le scénario se dérouler maintenant.

Le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il alors nous dire si on va faire effectivement un effort sérieux pour ramener immédiatement les médicaments à leur prix antérieur conformément à la promesse qui a été faite par le gouvernement.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le Conseil d'examen du prix des médicaments est la réponse du gouvernement au genre de problème qui est soulevé par les augmentations du prix des médicaments. Nous estimons que c'est une bonne réponse constructive et nous ne pouvons que déplorer que les honorables sénateurs n'aient pas jugé bon d'adopter ce projet de loi plus tôt.

Quant à . . .

Des voix: Quelle honte!

Une voix: C'est de la foutaise!